



DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE

Séance du 18 janvier 2023

Date de la convocation : 12 janvier 2023

Délibération n° D2023006

Membres en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois et le 18 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes, COCHET, LAVERGNE, PIN-BELLOC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, FRILLAY, GONINDARD, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.

Absentes excusées : Mmes CASAGRANDE, FRANCH et SENAC

Mme CASAGRANDE a donné pouvoir à M. CROUZIL

Mme SENAC a donné pouvoir à Mme COCHET

M. BOUTEILLER a été élu secrétaire de séance.

Objet : Demande d'intervention de l'EPFL dans le cadre du projet « Bataille »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Sicoval adhère à l'EPFL du Grand Toulouse depuis 2015 suite à la délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2014. Dans ce cadre, le Sicoval peut saisir l'EPFL pour lui confier l'acquisition et le portage de terrains destinés à des opérations, notamment d'habitat. A ce titre, la commune de Donneville souhaite que le Sicoval sollicite l'EPFL afin de procéder à l'acquisition et au portage d'un ensemble foncier au cœur du bourg.

Il s'agit du terrain dit « Bataille » situé au centre du village, sur la parcelle AC8 (3 840 m²) et une partie de la parcelle AC30 (1 750 m²) (cf. plan en annexe) et classé en zone UAb dans le document d'urbanisme communal. Ce secteur fait l'objet d'une OAP dont la nouvelle version a été approuvée le 6 décembre 2022 via la modification n°1 du PLU.

Suite à une succession intervenue en 2021, le terrain appartient à un propriétaire privé qui est vendeur.

La municipalité souhaite se saisir de cette opportunité pour réaliser une opération d'aménagement à vocation d'habitat alliant mixité sociale, équipements publics, valorisation patrimoniale et rénovation du centre bourg, conformément à l'OAP Bataille.

Le bailleur social « La Cité Jardins » a présenté un projet qui correspond aux orientations de l'OAP et à la volonté de la municipalité.

Afin de finaliser le montage du projet et de permettre la délivrance des autorisations d'urbanisme correspondantes, il est demandé à la Communauté d'Agglomération du Sicoval de saisir l'EPFL pour un portage d'une durée de 2 ans. Par ailleurs, à la fin de la durée de portage, la commune demandera à l'EPFL de vendre le terrain directement à la Cité Jardins.

La commune a préparé un dossier de demande qui sera transmis à l'EPFL par le Sicoval pour une inscription à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'EPFL du 28 mars 2023.

L'acquisition et le portage d'un bien par l'EPFL implique la signature d'une convention de portage bipartite entre l'EPFL et la commune. Cette convention établit notamment les caractéristiques de l'intervention foncière et les modalités de portage.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser monsieur le Maire à demander au Sicoval la saisine de l'EPFL du Grand Toulouse pour l'acquisition et le portage du terrain « Bataille » ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de portage qui sera établie entre la commune et l'EPFL.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL



Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le 23/01/2023

ID : 031-213101629-20230118-D2023006-DE



Cartographie (ortho) et cadastrale



Dossier de demande de portage EPFL - SICOVAL janvier 2023

